



## COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 FÉVRIER 2017

Le Conseil Municipal de VAL D'OINGT s'est réuni en session ordinaire le mardi 28 février 2017 à 19h30 dans la salle de l'ancienne église – commune déléguée du Bois d'Oingt, sous la Présidence de Paul PERIGEAT, Maire de Val d'Oingt.

Appel des membres du Conseil : 37 présents, 7 absents, 5 procurations, soit 42 votants

M. DUPERRAY Antoine est nommé Secrétaire de séance

Le Conseil Municipal a majoritairement approuvé le compte rendu de la précédente réunion. Mme Rochard fait part de son désaccord et aurait souhaité l'ajout en page 2 : « pour treize commissions, le conseil municipal accepte l'ajout ou le retrait de personnes dans la liste appelée » et page 3 - § commission bâtiment : « aucune explication n'est donnée par le vice-président chargé de la communication ». À la 1<sup>ère</sup> remarque, il est précisé que le vote des membres de la commission bâtiment a été faite à bulletin secret sur la demande de M. le Maire Délégué du Bois d'Oingt.

Les conseillers sont appelés à signer la feuille d'émargement concernant leur présence à la réunion du 26/01/2017.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### **1. ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)**

En application de l'article 1650-1 du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal est appelé à proposer une liste de contribuables (redevables d'au moins d'un impôt sur Val d'Oingt de type TH, TF ou CFE) composée de 16 titulaires et 16 suppléants pour siéger à la Commission Communales des Impôts Directs.

Cette liste sera ensuite transmise à M. le Directeur des Finances Publiques qui désignera, parmi ces 32 propositions, 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

M. le Maire précise que parmi les 32 propositions de titulaires et suppléants, 4 personnes (2 titulaires et 2 suppléants) doivent être domiciliées en dehors de la commune mais doivent être redevables d'un impôt sur VAL D'OINGT (TF, TH ou CFE).

Compte tenu que, dans les communes historiques de Oingt, St Laurent d'Oingt et le Bois d'Oingt, des délégués étaient déjà désignés, M. le Maire propose de panacher cette liste parmi les délégués déjà présents sur les 3 communes comme suit :

Proposition de vote :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
CLAIR Yves	VIEILLY Michel
GAIME Christiane	THILLET Daniel
TRINCAT Jean-Yves	DE SAINT JEAN Henri
RAMPON Pierre	REYGROBELLET Anne
CHATELUS Pascal	MARDUEL Lucien
PROÏETTI Philippe	CANTABOUBE Christine
GUILLARD Dominique	MONTESSUIS Philippe
MECHIN Dominique	COLIN Michel
ROCHARD Marie-France	PROST Henri
TRIBOULET Thierry	GARDENAL Florence
SAPIN Guy	HUG Fabrice
JOURDAIN Pascal	DEVERNOUILLE Paul
DUPERRAY Céline	CLEMENT Sylvain
HERAULT Anne	LIBESSART Emmanuelle
Personnes domiciliées en dehors de la commune : MARDUEL Gérard (Ste Paule) BOULON Christian (Legny)	Personnes domiciliées en dehors de la commune : BALLANDRAS René (Ternand) VIVIERMERLE Christian (Theizé)

Le conseil approuve cette liste à l'unanimité et elle sera donc transmise à M. le Directeur des Finances Publiques

## **2. CONVENTION D'ASSISTANCE JURIDIQUE**

L'article 25 de la loi N° 84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les centres de gestion peuvent assurer des missions de conseils juridiques à la demande des collectivités et établissements.

Ainsi, le CDG du Rhône propose la mise en place d'une convention de missions temporaires d'assistance juridique. Cette affectation de juristes au profit de la commune s'opère en contrepartie du versement d'une participation annuelle à laquelle est susceptible de s'ajouter une participation supplémentaire dans le cas où la commune solliciterait la mise à disposition d'un juriste afin de l'assister dans la conduite d'un dossier contentieux.

Le montant annuel de la participation communale est fixé au prorata du nombre d'habitants et se monterait à 3293 € / an (base de 3921 habitants).

M. le Maire précise que cette convention était actée auprès des 3 communes historiques et que sa mise en place pour VAL D'OINGT est une nécessité.

Après vote, le conseil vote à l'unanimité cette délibération

## **3. MODIFICATION DES STATUTS DU SYDER**

Exposé de M. René Deshayes, délégué du Syder

Suite à l'approbation de deux modifications de ses statuts, le SYDER propose aux collectivités de se prononcer sur les règles de désignation des délégués (1 délégué titulaire et 1 suppléant par commune sauf pour les communes de Belleville, Genas, Gleizé, Tarare) ainsi que sur l'intégration de la compétence optionnelle « infrastructure de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) » sans cotisation supplémentaire.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**SE PRONONCE** favorablement, en application de l'article L5211-20 du CGCT à la modification des statuts du SYDER concernant la désignation des délégués ainsi que l'intégration de la compétence nouvelle optionnelle liée à la charge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

#### **4. FINANCES COMMUNALES : MODE DE FINANCEMENT DES CHARGES DU SYDER POUR 2017**

Il est rappelé aux Conseillers que le mode de financement des charges du SYDER était traité différemment entre les trois communes historiques et qu'il convient de mettre en place une harmonisation de ces charges.

M. le Maire propose que les charges du SYDER pour 2017 soient fiscalisées à 100 % (part fiscalisée : 144672.77€)

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

**SE PRONONCE** favorablement à la fiscalisation à 100% des charges 2017 du SYDER et

**AUTORISE** M. le Maire à signer cette décision avec le SYDER

#### **5. DÉLÉGATION AU SYNDICAT DES EAUX DU CANTON DU BOIS D'OINGT**

Compte tenu de l'entrée des Communes Nouvelles de Val d'Oingt et Porte des Pierres Dorées dans le syndicat des eaux du canton du Bois d'Oingt, ce dernier a donc procédé à une modification de ses statuts ; Il est donc possible de réélire les délégués qui représenteront VAL D'OINGT auprès du syndicat des eaux en intégrant des élus des 3 communes historiques. Une question est posée concernant la pérennisation du contrat qu'avait mis en place le syndicat des eaux du Bois d'Oingt (aujourd'hui absorbé par le syndicat des eaux du canton du Bois d'Oingt) concernant le prix de l'eau facturé aux administrés. M. Duperray répond que les contrats en place continueront à être appliqués.

M. le Maire propose la nomination de 4 titulaires et 2 suppléants pour Val d'Oingt.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité**

**NOMME** M. René DESHAYES, M. Daniel GAUTHIER, M. Antoine DUPERRAY et M. Yves CLAIR comme délégués titulaires et M. Laurent SEVE, M. Quentin MOREL comme délégués suppléants

#### **6. CONVENTION @CTES POUR DEMATERIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS**

M. le Maire suggère qu'une convention soit mise en place pour la transmission à la Préfecture des actes administratifs par voie dématérialisée. Pour cela, la Sté Docapost propose une adhésion par abonnement annuel de 904.71 € HT.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet de convention avec la Sté Docapost pour la dématérialisation des actes administratifs

**AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention et

**INSCRIT** les crédits budgétaires au budget de la commune

#### **7. FINANCES PUBLIQUES : fixation des durées d'amortissements**

Compte tenu que Val d'Oingt dépasse la strate des 3500 habitants, le calcul des amortissements lié aux immobilisations devient obligatoire. En application de l'article L.2321.-3 du CGCT, le conseil municipal doit se prononcer sur les durées proposées :

### Le Conseil Municipal à l'unanimité

**APPROUVE** les durées proposées ci-dessous issues de l'instruction M14

	<b>Durées envisageables</b>	<b>Durée proposée</b>
Logiciels	2 ans	2 ans
Voitures	5 à 10 ans	5 ans
Camions et véhicules industriels	4 à 8 ans	5 ans
Mobilier	10 à 15 ans	12 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 à 10 ans	5 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans	3 ans
Matériels classiques	6 à 10 ans	10 ans
Coffre-fort	20 à 30 ans	30 ans
Installations et appareils de chauffage	10 à 20 ans	10 ans
Appareils de levage-ascenseurs	20 à 30 ans	30 ans
Equipements de cuisine	10 à 15 ans	10 ans
Installations sportifs	10 à 15 ans	15 ans
Installation de voirie	20 à 30 ans	30 ans
Plantations	15 à 20 ans	20 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 à 30 ans	30 ans
Bâtiments légers, abris	10 à 15 ans	15 ans
Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15 à 20 ans	15 ans

**DIT** que les charges d'amortissements seront inscrites au budget 2018

### 8. **FINANCES PUBLIQUES** : demande de subvention dans le cadre de la démarche « zéro pesticide »

Exposé de Jean Villette, adjoint en charge de la voirie

La commune de Val d'Oingt adhère à la démarche « zéro pesticide » et il est rappelé que d'importantes subventions sont proposées par l'Agence de l'Eau oscillant entre 40 et 50 % pour les investissements importants et pouvant aller jusqu'à 80 % pour les petites acquisitions

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**APPROUVE** la demande de subvention qui doit être engagée pour financer les investissements dans le cadre de la démarche « Zéro Pesticide » auprès de l'Agence de l'Eau RMC et

**9. FINANCES PUBLIQUES : demande de DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) auprès de la Préfecture pour les projets de réfection et transformation des stades de Oingt et Le Bois d'Oingt ainsi que la création d'un City stade à Oingt.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les projets qui étaient en cours dans les communes historiques de Oingt et le Bois d'Oingt concernant :

- La réfection du stade de foot de Oingt pour lequel une subvention a été accordée par le Département et une demande de subvention est en cours auprès de la Région. Les travaux consisteraient à prévoir la réfection complète du terrain avec des travaux de terrassement, de pose d'un nouveau revêtement, de la mise en place de nouveaux équipements sportifs, de l'installation d'une clôture et la création d'un éclairage adapté
- La création d'un city stade à Oingt pour lequel une subvention a été également accordée par le Département et une demande de subvention est en cours auprès de la Région
- Ainsi que l'étude faite pour la transformation du stade de foot du Bois d'Oingt en gazon synthétique. Actuellement ce stade est vétuste (terrain existant en stabilisé) et non adapté pour accueillir les associations sportives et les enfants scolarisés sur le Bois d'Oingt. Les travaux à prévoir sont : terrassement, démolition et Génie Civil, drainage, pose du revêtement synthétique, pose des équipements sportifs ainsi que d'une clôture. L'ensemble de cet ouvrage permettrait l'homologation footballistique de niveau E6.

M. le Maire souligne que la faisabilité intégrale des projets sera réétudiée selon le montant des aides réellement obtenues.

À la demande « Est-ce que la communauté de communes peut participer à la mise en œuvre de ces projets ? » : il est précisé que la Communauté de Communes assure l'entretien soit d'un gymnase soit d'une piste d'athlétisme par collègue. Le Département, qui a en charge les Collèges, verse une location soit aux Communes soit aux Communautés de Communes pour l'utilisation de ces équipements.

Les projets pourraient être éligibles à la DETR (dotation accordée par l'état). C'est pourquoi, M. le Maire propose qu'une demande de DETR soit faite auprès de la Sous-Préfecture de Villefranche s/s.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**AUTORISE** M. le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR auprès de la Sous-Préfecture pour les projets de réfection et transformation des stades de Oingt et Le Bois d'Oingt ainsi que pour le projet de création d'un city stade à Oingt

## COMMUNICATION DES ÉLUS ET QUESTIONS DIVERSES

### → Questions concernant les bâtiments :

#### Salle du Tacot et sanitaires publics

M. le Maire rappelle les projets de rénovation des sanitaires publics situés place de l'ancienne église au Bois d'Oingt ainsi que la création d'une salle (hors-sacs et à usages divers) dénommée « salle du Tacot ». Ces investissements

faisaient partie des « Restes à réaliser » prévus sous l'ancienne commune du Bois d'Oingt. Ces projets avaient fait l'objet de demandes de subventions auprès du Département et de l'Etat.

Une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux a été effectuée sur 2015 et 2016 concernant l'aménagement du parking. La 2<sup>ème</sup> tranche de travaux relative à la salle du Tacot et aux toilettes publiques ont donc fait l'objet d'un appel d'offres.

M. Chaverot, adjoint en charge de la commission « bâtiment », précise que ces travaux doivent être achevés rapidement pour que la demande de versement des subventions soit faite dans les délais accordés.

Suite à la mise en ligne de ces projets dans le cadre des marchés publics, la réunion de la commission d'appel d'offres, qui a eu lieu le 22/02/2017, a procédé à l'ouverture des plis en présence de M. Chomel, architecte. Ce dernier va procéder à l'analyse des offres et la remise de ses conclusions interviendra le 13 mars prochain.

Le coût global de ces opérations se monterait à 164000 € HT dont 118000 € font partie des restes à réaliser et 41000 € de subventions doivent être perçus.

#### Résidence de la Chapelle (commune déléguée du Bois d'Oingt)

Question posée : où en sont les projets de travaux de cette résidence et la vente de ce bâtiment est-il toujours d'actualité ?

M. Chaverot précise que le projet de la vente se posera ultérieurement en vue du financement futur de la réparation de la Maison Pichat. Actuellement les travaux envisagés concernent essentiellement la mise aux normes du chauffage. Des devis seront demandés courant 2017.

#### Logement du gardien pour le Clos Pichat

Ce projet est prévu depuis longtemps et fait partie d'une étude globale qui a fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Département pour la réhabilitation de l'ensemble de la Maison Pichat à hauteur de 330000 €. L'objectif est de commencer par la réhabilitation du logement historique du gardien qui permettrait de faire une 1<sup>ère</sup> demande de subvention et le reste des travaux pourraient être programmé sur les années à venir.

#### Bureaux au siège la mairie de Val d'Oingt

Question : des travaux sont-ils prévus au siège de Val d'Oingt pour accueillir les élus souhaitant consulter des dossiers ?

Aucun projet n'est prévu dans ce sens, les élus sont invités à venir faire leurs consultations dans la salle actuelle des adjoints.

### → **Questions concernant la voirie :**

Qu'en est-il sur la création d'une Aire pour Campings Cars sur le Bois d'Oingt ? M. Jean Villette, adjoint en charge de la voirie répond que l'aire pour les campings cars fait effectivement partie des projets et notamment près de la salle du Tacot mais un problème d'enfouissement des réseaux se pose actuellement et notamment dans la rue du Tacot.

Tant que cette problématique n'est pas résolue, la mise en place de cette aire ne peut pas être programmée.

Précision est faite qu'une aire pour campings cars existe déjà sur la commune historique de Oingt.

### → **Communication :**

M. Proïetti informe les conseillers que l'association AVVO (les Amis du Vieux Village de Oingt) souhaite faire un don à la commune de VAL D'OINGT à hauteur de 30000 € afin de participer à la rénovation des sanitaires publics sur la commune déléguée de Oingt.

Cette initiative est saluée et applaudie par l'ensemble du Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le mardi 28 mars à 19h30

À la salle des fêtes de St Laurent d'Oingt

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 21h00